

# POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES PROGRAMMES VIRTUELS MASC

En cas d'annulations, MASC fera tous les efforts possibles pour replanifier l'événement.

## DÉFINITIONS

### *Programmes courts :*

les ateliers et spectacles MASC livrés en deux jours ou moins

### *Résidence :*

les programmes MASC qui incluent les activités pendant trois jours ou plus

## TABLE DES MATIÈRES

### **Politique d'annulation pour les programmes virtuels courts**

Concernant l'établissement/l'école .....	p.2
Concernant les artistes MASC .....	p.3

### **Politique d'annulation pour les résidences**

Concernant l'établissement/l'école .....	p.4
Concernant les artistes MASC .....	p.5

# POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES PROGRAMMES VIRTUELS COURTS

## CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT/L'ÉCOLE

Si l'établissement annule une réservation confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC **et** l'artiste. Les coordonnées de l'artiste sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

Avis d'annulation	Activité est replanifiée avec le/la même artiste*	Activité n'est pas replanifiée avec le/la même artiste*
3-5 jours ouvrables précédant le jour de la réservation.	<i>Aucun frais supplémentaire</i>	<i>L'établissement sera responsable de 50% de la facture originale, qui sera ensuite créditée à l'artiste.</i>
0-2 jours ouvrables précédant le jour de la réservation (incluant les exercices d'incendie et confinement) ou si le lien de connexion n'a pas été envoyé à temps.	<i>50% du montant de la facture totale sera ajouté à la facture révisée et créditée à l'artiste.</i>	<i>L'établissement sera responsable de 100% de la facture originale, qui sera ensuite créditée à l'artiste.</i>
Force majeure: problèmes techniques inévitables**, conditions météorologiques sévères, grèves, changements dans les mesures de santé publique, fermeture de l'établissement, panne d'électricité, éclosions de maladies graves, confinement ou incendie (excluant les exercices), etc.	<i>Aucun frais supplémentaire</i>	<i>Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.</i>

*\*Tous les frais irréversibles reliés à la location de matériel et d'équipement seront facturés à 100% à l'établissement et seront remboursés à l'artiste.*

*\*\*Les problèmes techniques inévitables incluent uniquement la panne internet et la faible qualité de la résolution, indépendamment de la volonté de l'artiste.*

# POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES PROGRAMMES VIRTUELS COURTS

## CONCERNANT LES ARTISTES MASC

Si l'artiste annule une réservation confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC **et** l'établissement. Les coordonnées de l'établissement sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

Avis d'annulation	Activité est replanifiée avec le/la même artiste	Activité n'est pas replanifiée avec le/la même artiste*
3-5 jours ouvrables précédant le jour de la réservation	<i>Aucune pénalité</i>	<i>10% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et sera crédité à l'établissement.</i>
0-2 jours ouvrables précédant le jour de la réservation	<i>10% du total de la facture sera déduit du paiement à l'artiste et crédité à l'établissement pour l'activité replanifiée.</i>	<i>20% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.</i>
Absence	<i>30% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement pour l'activité replanifiée.</i>	<i>40% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.</i>
Force majeure: problèmes techniques inévitables**, conditions météorologiques sévères, maladie, décès dans la famille, violation du code de conduite par l'établissement, etc.	<i>Aucune pénalité</i>	<i>Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.</i>

*\*Si l'artiste a été payé pour la réservation et qu'il n'y a aucun futur paiement qui lui est dû, l'artiste devra rembourser MASC le même montant, qui sera alors crédité à l'établissement/l'école dans un délai convenu avec MASC.*

*\*\*Les problèmes techniques inévitables incluent uniquement la panne internet et la faible qualité de résolution, indépendamment de la volonté de l'artiste.*

# POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES RÉSIDENCES

## CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT/L'ÉCOLE

Si l'établissement annule une résidence confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC **et** l'artiste. Les coordonnées de l'artiste sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

Avis d'annulation	Activité est replanifiée avec le/la même artiste*	Activité N'EST PAS replanifiée avec le/la même artiste*
11-20 jours ouvrables précédant le premier jour de la réservation.	<i>Un supplément de 10% des frais par jour sera ajouté à la facture et crédité à l'artiste.</i>	<i>L'établissement sera facturé 20% des frais par jour qui sera ensuite crédité à l'artiste.</i>
0-10 jours ouvrables précédant le premier jour de la réservation (incluant les simulations d'incendie ou le confinement).	<i>Un supplément de 30% des frais par jour sera ajouté à la facture et crédité à l'artiste.</i>	<i>L'établissement sera facturé 50% des frais par jour qui sera ensuite crédité à l'artiste.</i>
Force majeure : annulation du transport scolaire, grèves, conditions météorologiques sévères, changements dans les mesures de santé publique, fermeture de la salle, panne d'électricité, éclosions de maladies graves, confinement ou incendie (incluant les exercices), etc.	<i>Aucun frais supplémentaire.</i>	<i>Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.</i>

*\*Tous les frais irréversibles liés à la location de matériel et d'équipement seront facturés à 100% à l'établissement et seront remboursés à l'artiste.*

*\*\*Les problèmes techniques inévitables incluent uniquement la panne internet et la faible qualité de la résolution, indépendamment de la volonté de l'artiste.*

# POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES RÉSIDENCES

## CONCERNANT LES ARTISTES MASC

Si l'artiste annule une résidence confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC **et** l'établissement. Les coordonnées de l'établissement sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

### Avis d'annulation

### Activité est replanifiée

### Activité N'EST PAS replanifiée

11-20 jours ouvrables  
précédant le premier jour  
de la réservation

*Aucun frais  
supplémentaire*

*20\$ par jour (plafonné à 100\$)  
de la résidence planifiée sera  
déduit du prochain paiement  
redevable à l'artiste et crédité à  
l'établissement.*

0-10 jours ouvrables  
précédant le premier jour  
de la réservation

*20\$ par jour (plafonné à 200\$)  
de la résidence replanifiée sera  
déduit du prochain paiement  
redevable à l'artiste et crédité à  
l'établissement.*

*40\$ par jour (plafonné à  
400\$) de la résidence sera  
déduit du prochain paiement  
redevable à l'artiste et crédité à  
l'établissement.*

Absence

*40\$ par jour (plafonné à 200\$)  
de la résidence planifiée sera  
déduit du prochain paiement  
redevable à l'artiste et crédité à  
l'établissement.*

*60\$ par jour (plafonné à  
600\$) de la résidence sera  
déduit du prochain paiement  
redevable à l'artiste et crédité à  
l'établissement.*

Force majeure: conditions  
météorologiques sévères,  
changements dans  
les mesures de santé  
publique, maladie, décès,  
accident, violation du  
code de conduite par  
l'établissement, etc.

*Aucun frais ne sera redevable  
par l'établissement, et l'artiste  
ne recevra aucun paiement.*

*Aucun frais ne sera redevable  
par l'établissement, et l'artiste  
ne recevra aucun paiement.*

*\*Si l'artiste a été payé pour la réservation et qu'il n'y a aucun futur paiement qui lui est dû, l'artiste devra rembourser MASC le même montant, qui sera alors crédité à l'établissement/l'école dans un délai convenu avec MASC.*

*\*\*Les problèmes techniques inévitables incluent uniquement la panne internet et la faible qualité de résolution, indépendamment de la volonté de l'artiste.*